Nations Unies S/2016/1130



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 décembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Soumis en application des paragraphes 50 et 52 de la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité, le présent rapport traite des principaux faits survenus en République démocratique du Congo depuis mon rapport du 3 octobre 2016 (S/2016/833), des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de questions relatives à l'état de préparation de la Mission en vue de faire face aux menaces pesant sur la sécurité et de constater et signaler les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits dans le cadre des élections. Il donne également des indications sur la transformation de la force de la Mission et le travail accompli en vue d'établir le plan de retrait de la brigade d'intervention.

II. Principaux faits nouveaux

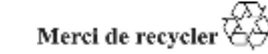
A. Situation politique

2. La période considérée a été marquée par des initiatives politiques tendant à la conclusion d'un accord entre tous les acteurs politiques nationaux, principalement sur la tenue d'élections générales, qui devaient, initialement, avoir lieu à la fin du mois de novembre. Ces actions ont été entreprises dans un climat de tensions et de craintes qui n'ont cessé de s'intensifier jusqu'à la fin officielle du second mandat –et dernier, selon la Constitution – du Président Joseph Kabila Kabange, le 19 décembre.

3. Le dialogue national proposé par le Président sous l'égide d'Edem Kodjo, nommé par l'Union africaine, s'est achevé le 18 octobre par la signature d'un accord politique entre la Majorité présidentielle et une partie de l'opposition menée par le chef de l'Union pour la nation congolaise (UNC), Vital Kamerhe. L'accord prévoit que les élections présidentielle, législatives et provinciales doivent avoir lieu, en une seule opération, d'ici à avril 2018, et, si les moyens techniques et financiers le permettent, en même temps également que les élections locales, municipales et urbaines. À défaut, ces dernières se tiendraient dans les six mois suivant les élections présidentielle, législatives et provinciales. L'accord prévoit







également que l'actuel Président restera au pouvoir jusqu'aux élections et à l'entrée en fonctions de son successeur, conformément à une décision de la Cour constitutionnelle en date du 11 mai. Il en va de même pour les députés ainsi que les membres des assemblées et les gouverneurs de province. En outre, un gouvernement d'unité nationale chargé de superviser la préparation des élections et dirigé par un premier ministre choisi parmi les membres de l'opposition ayant participé au dialogue national devait être formé dans les 21 jours suivant la signature de l'accord.

4. L'accord a été dénoncé par les partis de l'opposition n'ayant pas participé au dialogue. Le 19 octobre, la coalition d'opposition intitulée « Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement » a appelé à organiser une opération « ville morte » à Kinshasa et dans d'autres villes en signe de protestation. Le 20 octobre, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), un parti membre du Rassemblement, a indiqué dans une déclaration qu'elle rejetait l'accord au motif qu'il était anticonstitutionnel et ne reflétait pas le consensus des acteurs politiques congolais. La Conférence épiscopale nationale du Congo, qui avait participé au dialogue avant de s'en retirer après les violences survenues les 19 et 20 septembre, a appelé à un dialogue plus large afin de parvenir à un accord unanime sur les opérations électorales.

5. Le 31 octobre, à la demande du Président, la Conférence épiscopale a entamé une médiation visant à obtenir un accord général sur la période de transition politique et les élections. À cette fin, elle a rencontré plusieurs fois, entre autres partis, la Majorité présidentielle et le Rassemblement.

6. À Kinshasa, le Gouverneur a prorogé l'interdiction des activités politiques publiques, entrée en vigueur le 22 septembre. Le 5 novembre, une forte présence policière a empêché la tenue d'un rassemblement de l'opposition dans la capitale. Par voie de communiqué de presse, la coalition du Rassemblement a reporté la manifestation au 19 novembre, soucieuse de maintenir le calme dans le pays avant la visite du Conseil de sécurité qui devait avoir lieu du 11 au 13 novembre, et de permettre à la Conférence épiscopale de poursuivre sa médiation. Le 19 novembre, les manifestations de l'opposition ont de nouveau été empêchées.

7. Le 15 novembre, le Président a prononcé son discours annuel sur l'état de la nation. Il s'est félicité de l'accord et a appelé les acteurs politiques n'ayant pas participé au dialogue national à le signer. Il a également dénoncé ce qu'il a qualifié d'« ingérence » dans les affaires internes du pays. En ce qui concerne les élections, il a loué le travail de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui procède actuellement aux opérations d'inscription des électeurs et a appelé les jeunes à s'inscrire massivement. Concernant la sécurité, il a affirmé que les « zones de non-droit » avaient été réduites « à une portion congrue » et condamné « la barbarie des forces terroristes et criminelles à Beni, dans le Kasaï central et oriental ainsi qu'à Kinshasa ».

8. Le 17 novembre, conformément à l'accord, le Président a nommé Samy Badibanga Premier Ministre après la démission d'Augustin Matata Ponyo Mapon le 14 novembre. Député, M. Badibanga est le président du groupe parlementaire « UDPS et Alliés », une coalition formée par les membres du parti ayant rejeté l'appel d'Étienne Tshisekedi aux élus de l'UDPS à ne pas siéger au Parlement après les élections de 2011. En réaction, le secrétaire général de l'UDPS, Jean-Marc Kabund wa Kabund, a déclaré que la nomination du nouveau Premier Ministre était

un « non-événement », rappelant que M. Badibanga était un dissident, et a plaidé pour que le Président et M. Tshisekedi se mettent d'accord sur les modalités d'une transition politique après le 19 décembre. Les signataires de l'accord, en revanche, ont accueilli favorablement la nomination de M. Badibanga.

9. Début décembre, la médiation de la Conférence épiscopale entre signataires et non-signataires de l'accord, dont le Rassemblement, était dans l'impasse. Le 2 décembre, la Conférence épiscopale publiait un communiqué et convoquait une conférence de presse à Kinshasa pour appeler toutes les parties à faire preuve de bonne volonté afin de parvenir à un compromis. Le 5 décembre, à la suite d'une rencontre des représentants de la Conférence épiscopale et du Président, celui-ci déclarait, dans un communiqué publié par son Cabinet, qu'il maintenait son appui et ses encouragements à la médiation entreprise par la Conférence épiscopale. À partir du 17 décembre, celle-ci a mené une nouvelle série de consultations entre signataires et non-signataires pour tenter de réduire les divergences de vues sur l'organisation du pouvoir ainsi que sur la date et l'échelonnement des élections.

10. Le 19 décembre, le second et dernier mandat du Président arrivait officiellement à son terme dans un climat de tensions persistantes et de manifestations locales un peu partout dans le pays. À minuit, un décret présidentiel annonçant la formation d'un nouveau Gouvernement a été lu sur la chaîne de télévision nationale. Celui-ci comprend 68 membres, 20 de plus que le précédent, dont 8 femmes. Conformément à l'accord du 18 octobre, les partis et coalitions ayant participé au dialogue national, comme l'UDPS et l'UNC, y sont représentés. Outre le poste de Premier Ministre dévolu à Samy Badibanga du groupe « UDPS et Alliés », celui de Vice-Ministre des finances est également attribué à un membre de l'UDPS. La Majorité présidentielle conserve des portefeuilles clefs, notamment ceux de la sécurité et de l'intérieur, de la défense, des affaires étrangères, de l'économie, des finances, des mines, des hydrocarbures et de la justice. L'UNC hérite de trois portefeuilles (budget, commerce extérieur, et le poste de Vice-Ministre de la justice). Plusieurs ministres sortants, notamment le Ministre des communications et des médias et porte-parole du Gouvernement, ont conservé leur poste, tandis qu'un petit nombre a été évincé, notamment Raymond Tshibanda N'tungamulongo, qui a quitté le poste de Ministre des affaires étrangères, et Évariste Boshab, qui a quitté celui de Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité.

11. Ces nominations ont suscité des réactions mitigées. Le porte-parole du Rassemblement et secrétaire général adjoint de l'UDPS, Bruno Tshibala, a taxé cette annonce de « non-événement », et a ajouté que la solution au blocage politique devait résulter des négociations menées par la Conférence épiscopale. Le chef de l'UNC, Vital Kamerhe, s'est déclaré satisfait de l'annonce, tout en notant qu'il eut été préférable qu'elle intervienne au terme du processus de médiation de la Conférence épiscopale.

12. Le 20 décembre, réagissant à une série de violences ayant impliqué des manifestants et des agents des forces de sécurité, le Premier Ministre a tenu sa première conférence de presse et appelé au calme. Le jour suivant, le Gouvernement a annoncé qu'au moins 31 personnes avaient été tuées dans les heurts qui s'étaient produits dans l'ensemble du pays au cours des jours précédents. Selon d'autres sources, le nombre de morts était plus élevé.

13. Mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ont mené conjointement des missions de bons offices afin de rapprocher les positions des acteurs politiques. Du 31 octobre au 4 novembre, mon Représentant spécial s'est entretenu avec des représentants du Rassemblement et de la Conférence épiscopale, le nonce apostolique, une délégation de la Conférence des Églises de toute l'Afrique et le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola pour examiner les diverses options permettant d'élargir l'appui à une solution politique et empêcher que les opérations électorales soient entachées de violences. Du 22 au 25 novembre, en soutien au travail de médiation de la Conférence épiscopale, mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial ont rencontré, à Kinshasa, les principaux responsables politiques, y compris le Premier Ministre désigné et des représentants de la Majorité présidentielle et du Rassemblement.

14. À l'échelon régional, en prévision de la réunion du 26 octobre, à Luanda, du mécanisme de suivi régional mis en place par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, mon Envoyé spécial s'est rendu en République-Unie de Tanzanie le 17 octobre et en Ouganda le 19 octobre, où il a rencontré, dans l'un, le Ministre des affaires étrangères, de l'Afrique de l'Est et de la coopération régionale et internationale, Augustine Phillip Mahiga, et dans l'autre, le Président, Yoweri Kaguta Museveni, pour s'entretenir de la situation en République démocratique du Congo et encourager les pays de la région à s'impliquer davantage dans la recherche d'une solution. Mon Représentant spécial s'est également entretenu avec le Président ougandais à Kampala le 15 novembre, et avec le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, à Brazzaville, le 24 novembre, pour plaider en faveur d'un appui régional renforcé au règlement pacifique du blocage de la situation politique en République démocratique du Congo. Une délégation du Conseil de sécurité dirigée conjointement par les Représentants permanents de l'Angola et de la France s'est rendue en République démocratique du Congo du 11 au 13 novembre, et en Angola le 14 novembre, pour, notamment, exhorter les acteurs congolais à trouver une issue consensuelle à l'impasse actuelle et manifester son appui aux initiatives régionales visant à préserver la stabilité dans le pays.

B. Évolution de la situation électorale

15. L'accord politique du 18 octobre prévoit la révision complète des listes électorales d'ici au 31 juillet 2017 et la tenue d'élections en avril 2018, au plus tard.

16. La phase pilote des opérations d'inscription sur les listes électorales lancée à Gbadolite, dans la province du Nord-Ubangi, le 31 juillet, s'est achevée le 29 novembre, un mois plus tard que prévu, avec un total de 808 215 électeurs inscrits sur 850 000 initialement envisagés par la CENI, dont 363 541 femmes. À la mi-décembre, la Commission a lancé la phase suivante des opérations, dans 12 provinces, soit l'une des deux zones d'opérations. Depuis le 28 octobre, la MONUSCO a mis quatre avions-cargos et 16 hélicoptères à la disposition de la Commission, et a transporté un millier de tonnes de matériel électoral de Kinshasa vers les autres provinces. Elle a également appuyé le déploiement de 150 policiers et agents électoraux. Le 31 octobre, un centre commun composé d'experts de la Commission et de l'Organisation des Nations Unies a été créé à Kinshasa pour faciliter la coordination des opérations d'inscription des électeurs.

17. Le 15 décembre, le Gouvernement avait versé 180 millions de dollars à la Commission électorale nationale indépendante sur les 300 millions de crédits alloués en 2016 à la préparation des élections. Lors d'une conférence de presse convoquée le 6 décembre, la Commission a annoncé que le budget actualisé attribué au cycle électoral s'élevait désormais à 1,8 milliard de dollars, en augmentation par rapport au budget de 1,2 milliard précédemment annoncé. Le fonds commun multipartenaires pour le Projet d'appui au cycle électoral au Congo, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, n'est encore financé qu'à hauteur d'environ 6 % des 123,3 millions de dollars requis, en raison des inquiétudes des donateurs à propos du contexte politique des élections.

C. Situation en matière de sécurité

18. Dans l'est de la République démocratique du Congo, la population civile est demeurée à la merci de la violence armée, ce qui a entraîné de nouveaux déplacements de population et un regain de tensions intercommunautaires dans certaines régions. Les opérations menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) contre les groupes armés ont dans l'ensemble baissé d'intensité, y compris celles coordonnées avec la MONUSCO, en partie en raison des lourdes pertes subies face aux Forces démocratiques alliées dans la zone du « triangle ».

19. Dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), des éléments présumés des Forces démocratiques alliées ont perpétré une série d'attaques contre des civils, provoquant des dizaines de victimes et contribuant à aggraver les tensions dans la région. Entre le 2 et le 4 octobre, des éléments présumés des Forces démocratiques alliées ont attaqué les villages de Kasinga, de Malolu et de Mamudioma, tuant quatre civils et en blessant trois autres, d'après les informations disponibles. Le 9 octobre, des éléments présumés des Forces démocratiques alliées ont attaqué une position des FARDC à Boikene, tuant sept civils et déplaçant de nombreux autres vers le centre de Beni. Le 31 octobre, une vingtaine d'éléments présumés des Forces démocratiques alliées a mené une attaque contre le village de Kitevya (dans la région d'Oicha), à l'issue de laquelle on a dénombré sept civils tués. Quatre autres personnes ont été portées disparues. En réponse à ces attaques, on assiste depuis octobre, dans la zone de Beni, à l'émergence de groupes maï-maï qui compteraient plusieurs centaines de membres. Ces groupes ont attaqué des postes de police, vraisemblablement pour s'emparer d'armes. Le 19 décembre, des éléments maï-maï Mazembé ont attaqué Butembo en divers points, à la frontière entre les territoires de Beni et de Lubero, tuant un soldat de la paix, un policier et au moins un soldat des FARDC, blessant deux soldats de la paix et détruisant un poste de police. Au moins cinq éléments maï-maï ont été tués au cours de l'attaque. La MONUSCO a renforcé sa présence dans la zone et effectué des patrouilles conjointes avec les FARDC.

20. Les tensions interethniques ont continué de nourrir l'instabilité et d'orienter les activités de nombreux groupes armés, en particulier dans les territoires de Lubero et de Rutshuru. Le 8 novembre, des éléments Nyatura Hutu auraient tué le chef hunde de Mukeberwa, provoquant des tensions entre les Hundes et les Hutus dans la région. Des tensions similaires ont resurgi à Bwalanda, qui a vu s'affronter le 16 octobre des éléments maï-maï Mazembé et une coalition d'éléments Nyatura et des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), contraignant les populations locales à fuir vers Kikuku et Nyanzalé. La MONUSCO et les FARDC

ont déployé des troupes pour empêcher une nouvelle escalade de la violence. L'incident le plus grave s'est produit le 27 novembre à Luhanga, dans le territoire de Lubero, lorsqu'une cinquantaine d'éléments maï-maï Mazembé a attaqué un camp de déplacés, tuant 30 personnes et en blessant 21 autres. Les contingents de la MONUSCO ont échangé des tirs avec les éléments maï-maï, faisant un mort et deux blessés. La MONUSCO s'est occupée des blessés et a évacué au moins 15 déplacés blessés vers des hôpitaux locaux. Après l'attaque, les FARDC et la MONUSCO ont renforcé leurs positions autour de Luhanga. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec de hauts responsables gouvernementaux et les autorités provinciales afin d'apaiser les tensions intercommunautaires et de trouver des solutions politiques durables à la violence dans la région. Après l'intervention et les démarches de la MONUSCO et des autorités congolaises, les conditions de sécurité se sont améliorées à Buleusa (territoire de Walikale), la majorité des déplacés de cette localité ayant pu regagner leurs foyers le 31 octobre.

21. Dans le Sud-Kivu, les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre les groupes maï-maï Raiya Mutomboki, entre autres, dans les territoires de Fizi, Mwenga, Shabunda et Uvira. Si les quelques progrès enregistrés ont en partie perturbé les activités de ces groupes, ces derniers ont conservé leur capacité à mener des attaques contre les civils et ne se montrent guère disposés au désarmement. Entre le 31 octobre et le 4 novembre, des éléments maï-maï Raiya Mutomboki ont perpétré plus de 20 attaques dans la région de Penekusu, violant au moins 28 femmes et hommes et enlevant 86 civils. Dans le territoire de Fizi, les activités des FDLR et les affrontements directs entre les FARDC et les éléments armés venant du Burundi sont demeurés une menace pour les civils. Dans le territoire de Shabunda, l'exploitation illégale de l'or et d'autres ressources naturelles ont continué d'alimenter les activités déstabilisatrices des groupes armés.

22. Dans la province de l'Ituri, les éléments de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) ont continué de mettre gravement en péril la sécurité des civils, qui auraient subi en octobre 33 attaques distinctes contre 17 en septembre. Entre le 4 et le 18 octobre, des éléments présumés de la FRPI ont pillé plus d'une dizaine de villages dans la région d'Aveba, blessant trois civils et en enlevant deux autres. Entre le 19 et le 23 octobre, des éléments présumés de la FRPI ont attaqué huit villages sur l'axe Bunia-Beni, blessant au moins un civil. La MONUSCO a appuyé les opérations menées par les FARDC contre le groupe, qui ont permis la capture ou la reddition de 10 de leurs membres, notamment 2 responsables du groupe. L'opération a également permis de récupérer six armes et leurs munitions. À Mambasa, des groupes maï-maï ont continué d'entraver les efforts de stabilisation en menant des incursions le long des principales routes.

23. Dans les provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) est restée active alors que l'afflux de réfugiés sud-soudanais ne cessait de s'intensifier et que des éléments armés auraient franchi la frontière de la République démocratique du Congo depuis le Soudan du Sud. Le 1er octobre, des éléments présumés de la LRA auraient attaqué les FARDC à Nasumba, tuant deux soldats et en blessant quatre autres, tandis que les FARDC ont tué quatre assaillants. Le 26 novembre, des éléments présumés de la LRA ont pillé les villages de Bakudangba et de Katinga, sur l'axe Doruma-Gangala-na-Bodio, où ils ont également enlevé 50 civils. Des éléments du Gouvernement du Soudan du Sud et des forces de l'opposition ont franchi la frontière de la République démocratique du Congo et le nombre de réfugiés a considérablement augmenté. Les FARDC ont

arrêté les éléments sud-soudanais qui ont franchi la frontière du pays. La MONUSCO a installé une base avancée à Doruma pour mieux suivre l'évolution de la situation dans la région.

24. Dans la province du Tanganyika, le conflit qui oppose les populations louba et twa a continué de déstabiliser certaines zones. Le 17 octobre, lors d'affrontements entre les milices de ces deux communautés, au moins 16 personnes, dont 3 civils, ont été tuées à Kabalo, plus de 8 600 personnes ont été déplacées et environ 40 villages incendiés. Face à cette situation, la MONUSCO a appuyé les initiatives mises en œuvre par les autorités locales pour réduire les tensions et ouvrir un dialogue intercommunautaire. La MONUSCO a également installé deux bases avancées à Nyunzu et à Kabalo, respectivement les 19 octobre et 14 novembre. Le 26 octobre, des éléments de la milice twa ont attaqué des civils loubas dans le village de Kizika, pillant et incendiant plus de 80 maisons et provoquant le déplacement de civils. Les 6 et 7 novembre, des miliciens twas ont attaqué et pillé des maisons appartenant à des Loubas dans les villages de Kamblo, de Kangulu, de Kyela et de Kyalo.

25. Le 11 octobre, dans la province du Haut-Katanga, le chef maï-maï Kata-Katanga, Gédéon Kyungu Mutanga, s'est rendu, avec 129 de ses combattants, aux autorités provinciales auxquelles il a remis de nombreuses armes. Parmi ces combattants, 11 personnes ont été identifiées comme étant des enfants associés au groupe et en ont été séparées; 58 autres ont accepté de participer au Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration; enfin, 60 personnes ont choisi d'intégrer les FARDC. Au cours de la dernière décennie, le groupe a perpétré de nombreuses attaques contre des civils. Son chef a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité et incarcéré avant de s'évader en 2011.

26. Actuellement, 521 éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) demeurent dans des locaux de la MONUSCO. Le 1er octobre, le Gouvernement a officiellement demandé à la Mission de les transférer à l'étranger. La MONUSCO continue de rechercher une solution durable, en liaison avec le Gouvernement. Le Secrétariat a également pris contact avec la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement à ce sujet. Dans une lettre datée du 18 octobre, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2016/875), j'ai présenté un point complet sur la présence de ces éléments dans les locaux de la MONUSCO.

D. Protection des civils et neutralisation des groupes armés

27. La MONUSCO a continué de chercher à mieux comprendre la dynamique actuelle du conflit, à améliorer ses moyens d'alerte rapide et à lutter contre les menaces que constituent les groupes armés. Elle a réagi aux nouvelles menaces qui pèsent sur la protection et renforcé sa présence en installant des bases avancées temporaires dans les lieux sensibles situés dans les provinces du Haut-Uélé, du Sud-Kivu et du Tanganyika. Le réseau d'alerte locale de la Mission a transmis en moyenne 245 messages d'alerte rapide chaque mois, soit une hausse de 8 % par rapport à la période précédente, 94 % des alertes entraînant une réaction du Gouvernement ou de la MONUSCO. Les alertes restées sans réponse concernaient des zones difficiles d'accès et où l'État disposait de moyens limités pour assurer la sécurité.

28. Dans la région de Beni (Nord-Kivu), la Mission renforce ses moyens de protection en installant des bases avancées à Ngadi, Muzambai et Kasinga. Par ailleurs, à la suite d'une attaque perpétrée en août à Rwangoma par des éléments présumés des Forces démocratiques alliées, la MONUSCO et des policiers congolais ont procédé à une évaluation conjointe de la situation en matière de sécurité dans le territoire de Beni, qui a conduit au renforcement de la présence et des moyens de la police.

29. La MONUSCO a continué d'appuyer les efforts déployés par les autorités provinciales pour régler les conflits intercommunautaires dans le Nord-Kivu. Les 2 et 3 novembre, elle a appuyé des actions de sensibilisation à la cohabitation pacifique à Buleusa, en vue de faciliter le retour des déplacés et la cohabitation pacifique entre les populations hutu, kobo et nande. Après les affrontements violents survenus à Luhanga le 27 novembre, la MONUSCO a soutenu la mission d'évaluation provinciale menée le 29 novembre par le Gouverneur du Nord-Kivu. Du 13 au 17 décembre, la MONUSCO a facilité l'intervention des autorités locales, des responsables communautaires et des femmes dirigeantes à Luhanga, Luofu et aux alentours pour sensibiliser la population à la cohabitation pacifique.

30. Dans le Kasaï central, les graves flambées de violence qui ont secoué la province en juillet et en octobre, notamment sa capitale Kananga, ont fait au moins 140 morts et un nombre bien plus important de blessés, selon des informations non confirmées. Le risque d'une propagation de la violence reste élevé, compte tenu du différend qui persiste sur la question des chefferies traditionnelles, de la forte politisation des populations vivant dans la région et des liens avec la situation politique nationale. Après plusieurs visites de haut niveau dans la région et des missions d'évaluation conjointes menées en octobre, la MONUSCO a renforcé son bureau à Kananga afin de consolider la coopération avec la police nationale, d'accroître sa capacité de résolution des conflits et d'améliorer le dialogue avec les autorités locales.

31. Dans la province du Tanganyika, la MONUSCO a réagi à une récente flambée de violence par une série de missions qui avaient pour objets d'évaluer la situation humanitaire, de recenser les violations des droits de l'homme et d'amorcer la réconciliation entre les populations louba et twa. Entre le 17 et le 21 septembre, la MONUSCO a déployé 40 soldats de la paix à Nyunzu et apporté un appui logistique à l'action menée par la police nationale pour protéger les civils. Le 21 novembre, deux soldats de la paix et cinq membres du personnel civil de la MONUSCO ont été visés par des tirs de flèches décochées par des individus non identifiés près du village de Nyemba, dans le territoire de Kalemie. Cet incident a fait des blessés.

32. Dans la province de l'Ituri, dans le cadre des efforts déployés pour combattre les réseaux criminels, la MONUSCO a appuyé les opérations de la police nationale qui ont conduit à l'arrestation de 27 individus armés, dont une femme, et a récupéré 11 fusils d'assaut. Les individus déférés à l'autorité judiciaire ont reconnu avoir tué au moins 10 civils en septembre et en octobre.

33. Le Service de la lutte antimines a appuyé les efforts déployés par la MONUSCO pour protéger les civils, répondant à 62 demandes de la Mission qui ont permis de détruire 3 767 restes explosifs de guerre et 3 661 munitions d'armes légères.

E. Désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement

34. Le retour des ex-combattants des camps de Kamina et de Kitona dans leurs foyers est resté l'objectif principal de la phase III du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR III). Au total, 1 076 ex-combattants sur 4 575 démobilisés sont rentrés chez eux dans huit provinces. À ce jour, 1 592 ex-combattants dans le camp de Kamina et 1 712 dans le camp de Kitona attendent d'être réintégrés. L'Unité d'exécution du PNDDR III (UE-PNDDR III) et la MONUSCO ont mené des actions de sensibilisation et d'information dans les communautés de réintégration pour ceux-ci. Ces actions représentent les premières étapes d'un nouveau changement stratégique et programmatique, qui, au lieu de la traditionnelle phase de désarmement et de démobilisation dans ces camps, met en avant un programme de réinsertion et de réintégration communautaire dans l'est du pays.

35. Le nombre de redditions parmi les groupes armés étrangers a diminué depuis la dernière période considérée. Depuis le 1er octobre, 18 combattants étrangers et 31 membres de leur famille ont été rapatriés.

36. La MONUSCO a continué d'apporter une assistance nécessaire à la survie de 1 322 combattants des FDLR et de membres de leur famille dans les camps de transit à Kanyobagonga (Nord-Kivu) et Walungu (Sud-Kivu), ainsi que dans le camp géré par les autorités à Kisangani (Tshopo).

F. Consolidation de l'autorité de l'État et stabilisation

37. La MONUSCO a mis au point une stratégie de stabilisation de la zone de Beni, qui vise à traiter les causes profondes des tensions intercommunautaires tout en donnant aux femmes les moyens d'être des protagonistes actives de la paix. Elle a continué d'apporter son concours aux autorités judiciaires civiles et militaires dans l'est de la République démocratique du Congo, dans le cadre des enquêtes et poursuites à mener contre les auteurs de crimes graves, notamment de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, notamment par l'intermédiaire de ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires.

38. La Mission a fourni des conseils techniques à ses homologues au plan national pour la mise au point de plans et de programmes destinés à la formation de 53 directeurs de prison nouvellement recrutés, 120 gardiens de prison et 50 membres du personnel carcéral féminin.

39. La MONUSCO a apporté son appui aux forces de sécurité nationales en leur ménageant un accès plus facile aux armes et aux munitions et en les aidant dans les procédures de contrôle. Le Service de la lutte antimines a construit cinq armureries en Ituri et au Sud-Kivu et conseillé techniquement 60 membres de la police nationale de ces provinces, qu'il a formés à la gestion des armes et des munitions.

G. Situation sur le plan des droits de l'homme

40. En octobre et novembre, la MONUSCO a recensé 1 011 allégations de violations des droits de l'homme, dont 667 dans les zones de l'est de la République

démocratique du Congo en proie au conflit et 344 dans les provinces occidentales. Des agents de l'État seraient à l'origine de 612 incidents, qui ont provoqué la mort de 174 civils. Les groupes armés seraient à l'origine de 399 incidents, dont 118 provoqués par la FRPI, 64 par les Nyatura et 53 par d'autres combattants maï-maï, qui se sont soldés par la mort de 132 civils. Ces chiffres marquent une augmentation significative par rapport à la période précédente, s'agissant en particulier des exécutions extrajudiciaires perpétrées par des agents de l'État.

41. Entre le 1er janvier et le 30 novembre, la MONUSCO a recensé 4 599 violations des droits de l'homme, dont 2 915 perpétrées par des agents de l'État, qui ont provoqué la mort de 398 civils, et 1 684 par des groupes armés, engendrant la mort de 597 civils. Globalement, ce chiffre représente une augmentation significative par rapport aux 3 877 violations recensées en 2015.

42. La Mission a observé que la marge de manœuvre des forces politiques continuait de se rétrécir, avec l'imposition de nouvelles restrictions sur le plan des droits civils et politiques, outre les exécutions, et les actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre, principalement, des défenseurs des droits de l'homme, des membres des partis d'opposition et des journalistes. Au moins 10 journalistes, 108 opposants politiques et 45 membres de la société civile ont été l'objet d'arrestations arbitraires et de mesures de détention de la part des forces de sécurité, essentiellement en amont ou à l'occasion d'activités politiques ou de manifestations. Le Secrétaire général de l'UDPS a été arrêté le 9 octobre puis libéré le 29 novembre, ayant été accusé de conspiration dans le cadre des violentes manifestations des 19 et 20 septembre. Le 1er décembre, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité d'alors a publié des instructions interdisant les organisations non dotées d'un statut juridique, parmi lesquelles figurent les mouvements Lutte pour le changement (LUCHA) et Filimbi.

43. Depuis le 5 novembre, la diffusion des émissions de Radio France Internationale a été suspendue à Kinshasa et son signal perturbé. Le 12 novembre, le Ministre de la communication et des médias et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, a publié un décret stipulant que seuls les organes de presse étrangers dont la majorité des parts était détenue par des Congolais pouvaient fonctionner sans interruption dans le pays. Du 5 au 8 novembre, la diffusion de Radio Okapi a subi des perturbations à Kinshasa.

44. Le 11 octobre, le Gouvernement a présenté son rapport sur les manifestations des 19 et 20 septembre, qui fait état de 32 morts, dont deux policiers et un enfant. La responsabilité de la plupart des violences et des morts est attribuée aux membres de l'opposition.

45. Le 21 octobre, la MONUSCO et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont publié leur rapport d'enquête préliminaire sur les violations des droits de l'homme et les violences perpétrées au cours des manifestations qui se sont déroulées à Kinshasa du 19 au 21 septembre. Ils ont conclu à un usage délibérément excessif de la force par les organes chargés de la sécurité, y compris l'utilisation de balles réelles, qui s'est soldé par la mort d'au moins 48 civils, par des coups et blessures sur 75 personnes et par l'arrestation et la détention illégales d'au moins 299 personnes. Ils ont également noté que des actes de violence avaient été commis par des manifestants, dont le meurtre de quatre policiers et la mise à sac de plusieurs édifices publics. Dans un communiqué daté du 25 octobre, la Majorité présidentielle a contesté les conclusions du rapport, déclarant qu'elles contribuaient à radicaliser

davantage le Rassemblement. Selon elle, la responsabilité des organisateurs des manifestations n'est pas évoquée. Le Gouvernement n'a pas réagi aux conclusions.

46. Au Kasaï central, la MONUSCO a déployé une mission d'enquête spéciale dans plusieurs villages des territoires de Demba, Dibaya et Dimbelenge afin de vérifier des allégations faisant état de violations graves des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire commises entre le 22 juillet et le 30 octobre par des membres d'une milice dirigée par un chef coutumier, Kamuina Nsapu, et par les forces de défense et de sécurité déployées pour éliminer le groupe. Lors de 17 incidents différents, pas moins de 117 personnes, dont 16 femmes et 22 enfants au moins, y compris 7 filles, auraient été tuées par des soldats. Les informations dont on dispose indiquent que, durant les opérations militaires, les soldats ont ouvert le feu sans discrimination contre des civils, alors même que les miliciens avaient déjà quitté la zone.

47. Les 17 et 20 octobre, la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu a condamné huit combattants des ADF à la peine capitale ou au versement de dommages-intérêts pour leur participation à un mouvement d'insurrection, à des crimes contre l'humanité et à des actes de terrorisme.

48. Du 21 au 26 novembre, mon Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme s'est rendu en République démocratique du Congo afin de s'entretenir avec les parties prenantes, à l'échelon national et local, au sujet de la réduction du libre jeu des forces politiques et de la dégradation de la situation des droits de l'homme, et de discuter avec les autorités de la façon de prévenir une nouvelle escalade de la violence et des violations des droits de l'homme dans le contexte des élections. Suite à cette visite, trois militants de la société civile et deux opposants politiques ont été relâchés. De même, le Président de l'Assemblée nationale a promis d'accorder la priorité à l'adoption du projet de loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme, de la loi sur les manifestations et de la loi sur la ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur et de la sécurité acceptant quant à lui de procéder à une enquête conjointe sur les événements survenus les 19 et 20 septembre à Kinshasa.

H. Violences sexuelles

49. Trente-sept femmes victimes de violences sexuelles liées au conflit, dont 17 filles, ont été dénombrées dans les provinces de l'Ituri, du Haut-Lomami, du Nord-Kivu et du Tanganyika. Selon certaines informations, des agents de l'État seraient à l'origine de 35 % de ces cas, tandis que les groupes armés seraient à l'origine de 65 % de ces cas. Les soldats des FARDC auraient commis 30 % de ces violations, tandis que les combattants des Maï-Maï Kifuafua et ceux des FRPI seraient, eux, respectivement responsables de 27 et 19 % de ces violations.

50. La MONUSCO et le Bureau de ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont apporté leur concours au Gouvernement pour l'organisation d'une conférence de haut niveau, tenue du 11 au 13 octobre à Kinshasa, visant à évaluer les progrès de la mise en œuvre du communiqué conjoint signé par l'ONU et le Gouvernement en 2013. Y ont été adoptées les priorités nationales concernant les efforts pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits pour la période 2017-2019. En marge de la

conférence, ma représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a rencontré le Président et d'autres hauts responsables congolais afin de discuter des moyens d'accroître la collaboration entre le Gouvernement et l'ONU visant à déployer des efforts pour lutter contre la violence sexuelle. Elle s'est également rendue à Goma, dans le Nord-Kivu, et à Bukavu, dans le Sud-Kivu, afin de se faire une idée des problématiques ainsi que des besoins spécifiques des victimes de violences sexuelles.

I. Protection de l'enfance

51. La MONUSCO a recensé 120 violations graves des droits de l'enfant, contre 155 cas au cours de la période précédente. Au total, 49 garçons ont été séparés de groupes armés ou se sont échappés de leurs rangs, contre 115 enfants dans la période précédente, selon le recensement effectué. Dix garçons nouvellement recrutés par des groupes armés ont été recensés. Les principaux groupes armés recrutant des enfants étaient les Forces combattantes abacunguzi (12 enfants), les Nyatura (10), les FRPI (8), lesNduma défense du Congo-Rénové (7), l'Union pour la protection des innocents (7), les Maï-Maï Raïa Mutomboki (3) et les ADF (2). En outre, 9 autres enfants ont été recensés suite à la reddition volontaire du dirigeant des Maï-Maï Kata-Katanga, mais n'ont pas encore été séparés de ce groupe armé. De plus, 28 garçons ont été recensés parmi les éléments du M/APLS dans l'opposition évacués par la MONUSCO du parc national de la Garamba. Un total de vingt garçons associés par le passé à des groupes armés et placés sous la garde des FARDC ont été libérés et remis à la MONUSCO, tandis que six garçons demeurent en détention.

52. Le procureur militaire a continué de s'employer à ouvrir des poursuites contre des dirigeants de groupes armés de premier plan, pour recrutement d'enfants et violences sexuelles. Trois soldats des FARDC et un policier congolais ont été arrêtés pour viol d'enfants.

J. Situation humanitaire

53. La situation humanitaire a continué de se dégrader à l'est de la République démocratique du Congo, soulignant la gravité de la crise, due en partie à l'activité des groupes armés et à une violence intercommunautaire croissante, qu'illustre le nombre des personnes déplacées dans le pays, passé de 1,7 million de personnes en septembre à près de 2 millions. Au 30 novembre, on dénombrait dans le pays 439 000 réfugiés et demandeurs d'asile environ, dont près de 245 000 en provenance du Rwanda, 96 500 de République centrafricaine, 31 500 du Burundi et près de 65 000 du Soudan du Sud.

54. L'insécurité est demeurée un obstacle de taille à l'accès humanitaire à l'est de la République démocratique du Congo, et continue de nuire à l'acheminement de l'aide vers les populations dans le besoin. Au 28 novembre, on dénombrait quatre morts parmi les travailleurs humanitaires, 10 blessés et 29 kidnappés; ceux-ci ont ensuite été relâchés, mais ces évènements ont notablement perturbé les interventions dans différentes zones.

55. À la mi-novembre, le Plan d'intervention humanitaire de 690 millions de dollars n'était toujours financé qu'à 56 %, soit un peu plus de 385 millions, ce dont s'est ressentie l'action humanitaire.

K. Situation économique

56. La MONUSCO fait état d'une baisse tendancielle continue au niveau macroéconomique. Dû à la chute des prix des produits de base, ce ralentissement a engendré une pénurie de ressources financières et une multiplication des manifestations de mécontentement. Le 25 octobre, le Gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale le projet de budget pour 2017, d'un montant d'environ 5,7 milliards de dollars, ce qui représente une réduction de 15 % par rapport au budget de 2016. Les taux d'exécution des budgets ont également été plus faibles, eu égard à la baisse du pouvoir d'achat de l'État. La dépréciation continue du franc congolais a provoqué une hausse des prix de certains produits de base, en particulier à Kinshasa. Les membres de l'assemblée provinciale de Kinshasa refusent de reprendre leurs travaux depuis l'ouverture de la session parlementaire, le 30 septembre, tandis que le syndicat du Ministère des affaires étrangères et les travailleurs de l'entreprise publique qui contrôle la qualité des importations et des exportations ont entamé des grèves en raison du non-paiement de leurs salaires. Les fonctionnaires du Sud-Kivu se sont également plaints publiquement des retards de versement de leur salaire, qui atteignent parfois 10 mois. Les 9 et 10 novembre, des heurts ont éclaté dans deux écoles techniques de Kinshasa entre des étudiants et la police nationale au cours de manifestations organisées contre une augmentation des frais de scolarité.

L. Évolution au plan régional

57. Le Gouvernement a poursuivi sa coopération avec les pays de la région afin de s'attaquer aux problèmes de sécurité et de progresser dans les processus politiques. Le 10 octobre, le Président a renouvelé le mandat du Mécanisme de suivi national de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région dont il a nommé coordonnateur le général Denis Kalume Numbi. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial se sont entretenus avec le général Kalume les 18 et 22 novembre, respectivement, afin d'examiner les moyens de renforcer la collaboration entre la MONUSCO et le Mécanisme et, ainsi, de mieux appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

58. Le 13 octobre, suite à une mission d'évaluation en République démocratique du Congo, la Communauté de développement de l'Afrique australe s'est félicitée des progrès accomplis dans le contexte du dialogue national, accueillant avec satisfaction les préparatifs des élections et appelant tous les acteurs politiques à respecter l'impartialité de la Commission électorale nationale indépendante.

59. Le 13 octobre également, les ministres de la défense de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont réunis à Kinshasa pour examiner le concept d'opérations du Mécanisme de suivi régional, dans le cadre des efforts régionaux pour combattre le terrorisme.

60. Le 20 octobre, les Ministres du commerce congolais et rwandais ont signé un accord bilatéral destiné à faciliter les échanges transfrontaliers et mis en place un nouveau régime commercial simplifié.

61. La septième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional, à laquelle ont participé les Chefs d'État et de gouvernement des pays signataires de l'Accord-cadre, aux côtés de représentants de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la SADC et de l'ONU, s'est tenue le 26 octobre à Luanda. Le Mécanisme a approuvé l'accord politique conclu le 18 octobre, y voyant une mesure utile pour prévenir la violence en République démocratique du Congo, et exhorté toutes les parties prenantes dans le pays à trouver une solution pacifique à la crise politique, conformément à la Constitution et à la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité.

62. Le 10 novembre, le Président a rencontré le Ministre de la défense et des anciens combattants du Soudan du Sud, Kuol Manyang Juuk, pour aborder avec lui la question de la présence en République démocratique du Congo d'éléments du M/APLS dans l'opposition et de réfugiés sud-soudanais. Cette rencontre a débouché sur la signature d'un accord de coopération en matière de sécurité. Le 14 novembre, le Ministre des affaires étrangères, Raymond Tshibanda, a rencontré son homologue sud-soudanais, Deng Alor Kwol, pour envisager avec lui la possibilité de mettre en place un comité chargé d'examiner les questions économiques et de défense transfrontalières.

III. Compte rendu des points importants

A. Dialogue stratégique et élaboration d'une stratégie de retrait pour la Mission

63. Le dialogue stratégique entre le Gouvernement et la MONUSCO a été interrompu après l'adoption de la résolution 2277 (2016). Le Gouvernement s'est retiré des débats sur l'élaboration conjointe d'une stratégie de retrait pour la Mission. Le 23 septembre, dans son allocution devant l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères a renouvelé la demande du Gouvernement pour un retrait progressif des effectifs de la MONUSCO et une transformation de la Mission.

B. Exécution des tâches confiées à la brigade d'intervention

64. Après avoir joué un rôle déterminant dans la défaite militaire du groupe armé Mouvement du 23 mars en novembre 2013, suivie par une année d'interruption de la coopération militaire entre la MONUSCO et les FARDC, la brigade d'intervention a concentré ses efforts, depuis mai, sur la neutralisation des ADF dans le territoire de Beni (Nord-Kivu) pour faciliter les opérations des FARDC. La MONUSCO a soutenu ces opérations entre mai et septembre, forçant les ADF à revoir leurs techniques de défense pour faire face aux pressions militaires accrues.

C. Progrès accomplis dans le cadre de la transformation de la force

65. Comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2277 (2016), la MONUSCO a évalué les progrès faits pour transformer la force afin de la rendre mieux à même d'assurer la protection efficace des civils. Bien que la Mission ait pris des mesures à cet égard, la mise en œuvre a été lente. Cela étant, malgré les retards et les difficultés, cette transformation demeure un objectif important en vue d'améliorer la protection des civils et la MONUSCO poursuivra ses efforts afin de la mener à bien.

66. Les activités concernant les quatre volets essentiels de la transformation de la force n'ont pas progressé au même rythme. En ce qui concerne le premier volet, à savoir le « renforcement des capacités », des progrès mixtes ont été enregistrés, à savoir la constitution des bataillons à déploiement rapide, l'amélioration des capacités de collecte d'informations et le renforcement de la mobilité. En février, le premier de ces bataillons est arrivé dans l'est de la République démocratique du Congo et bien qu'il n'ait reçu que récemment tout le matériel dont il avait besoin, il a déjà mené des opérations, notamment face à des tensions interethniques dans le Sud-Kivu. L'envoi du deuxième bataillon est prévu en février 2017 et du troisième en 2018. L'utilisation des éléments habilitants comme les drones permet à la Mission de repérer et de surveiller les groupes armés et de suivre leurs activités, de suivre de près les manifestations civiles et de mieux protéger les civils. Toutefois, malgré des efforts constants, la MONUSCO n'est toujours pas parvenue à déployer un groupe d'analyse des menaces militaires, qui pourrait contribuer beaucoup à la neutralisation des groupes armés et à la protection des civils.

67. Des progrès ont été faits concernant le deuxième volet, à savoir le « redéploiement de la force », la MONUSCO s'employant actuellement à regrouper ses présences militaires dans le Sud-Kivu et l'ancienne province du Katanga pour en faire une seule présence dans un nouveau « secteur sud ». Une fois achevé, ce qui est prévu pour le début de 2017, ce regroupement devra permettre à la Mission de déployer plus efficacement des troupes et des moyens, de manière à faire face aux menaces et à réduire au minimum les problèmes d'inefficacité. En ce qui concerne le troisième volet, à savoir le « renforcement des capacités des FARDC », qui porte sur les efforts consentis par la force, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte d'un appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, pour renforcer les capacités des FARDC, il y a eu peu de progrès car la coopération entre la MONUSCO et les FARDC a été suspendue durant une grande partie de 2015. Pour ce qui est du quatrième volet, « développement du génie militaire », qui vise à adapter ce dernier de manière à ce qu'il contribue plus efficacement aux objectifs stratégiques et opérationnels liés à la neutralisation des groupes armés, aucun progrès n'a été fait après la phase de planification.

D. Préparatifs des élections

68. La MONUSCO s'est davantage préparée à faire face aux risques de violences électorales, tout en s'employant à appuyer les processus politiques et à aider à l'instauration des conditions nécessaires pour que les élections soient pacifiques, crédibles et inclusives. Mon Représentant spécial et mon Envoyé spécial ont continué à offrir leurs bons offices, notamment en agissant en coordination avec les

principaux acteurs régionaux et les organisations de la société civile, afin de promouvoir un dialogue ouvert et de réduire les risques de violence et d'instabilité politique.

69. La MONUSCO a continué d'insister auprès des autorités et des forces de sécurité nationales sur la nécessité de maintenir l'ordre public dans le plein respect de la Constitution et des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Ainsi, le 3 novembre, le commissaire de la police provinciale de Kinshasa, le général Célestin Kanyama, a diffusé des instructions restreignant le déploiement des unités antiémeutes portant des armes létales. La Mission a renforcé la capacité de la police nationale, au moyen de méthodes permettant de maintenir l'ordre public sans recours excessif à la force et dans le respect des droits de l'homme.

70. Suite aux événements qui sont survenus les 19 et 20 septembre à Kinshasa, la MONUSCO a effectué des patrouilles actives dans la ville avec les moyens disponibles. Le 30 novembre, la force a redéployé une compagnie supplémentaire à Kinshasa où la MONUSCO a mis en place un centre d'opérations tactiques intégrées chargé de coordonner les opérations de ses composantes civile, militaire et policière.

71. La MONUSCO a continué de renforcer ses capacités de surveillance et d'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme et le rétrécissement de l'espace politique. Elle a mis en place des équipes mobiles civiles de surveillance et de communication de l'information à Goma, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi et Mbuji-Mayi prêtes à se déployer à bref délai dans des secteurs particulièrement exposés aux violences électorales et dans ceux où elle n'a pas de présence. La force et les unités de police constituées de la MONUSCO aideront les équipes mixtes de surveillance des droits de l'homme à rassembler des éléments de preuve sur les violations des droits de l'homme en relation avec les violences électorales, y compris des informations médico-légales et photographiques et des témoignages vidéo.

72. La Mission a continué de réviser, d'actualiser et de tester des plans d'urgence pour ses composantes militaire, policière et civile, l'objectif étant de prévenir la généralisation des violences électorales et d'y faire face, ainsi que de faire en sorte que le personnel civil et les effectifs en tenue ainsi que le matériel puissent être redéployés rapidement dans les principales localités. Toutefois, la Mission dispose de peu d'effectifs en tenue et de moyens aériens pour faire face à de nouveaux risques dans les secteurs où elle n'a pas de présence actuellement. Elle a des moyens limités à Kinshasa et pas de présence dans d'autres localités à haut risque de l'ouest du pays. Au cas où un redéploiement de grande ampleur de la force et d'autres moyens dans les localités à haut risque de l'ouest du pays s'avérerait nécessaire, l'exécution des tâches essentielles liées à la protection des civils et à la neutralisation des groupes armés à l'est serait très difficile.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

73. La MONUSCO a estimé que l'appui qu'elle avait prêté aux opérations menées par les FARDC contre des groupes armés n'avait pas suscité de menaces accrues pour le personnel et les installations de l'ONU : au total, 44 importantes atteintes à la sécurité du personnel de l'ONU ont été signalées, dont 13 accidentelles.

74. Le 8 novembre, le contingent indien de la MONUSCO à Goma (Nord-Kivu) a été frappé par l'explosion d'un engin explosif improvisé. Lors de cette attaque sans précédent, un enfant a été tué, et deux civils et 32 soldats de la paix blessés. La MONUSCO et les autorités congolaises ont lancé une enquête conjointe. Les premières conclusions, qui sont fondées sur les éléments de preuve rassemblés sur place, indiquent que les soldats de la paix de la MONUSCO étaient la cible des agresseurs et que ceux-ci connaissaient leurs opérations habituelles et savaient bien se servir des explosifs.

V. Fautes graves, y compris exploitations et atteintes sexuelles

75. La MONUSCO a continué de veiller à l'application rigoureuse de ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles, ce qui fait que ces affaires ont diminué depuis mon dernier rapport. Trois affaires ont été enregistrées durant la période considérée, contre 12 au cours du premier semestre de 2016.

76. La Mission a continué de renforcer les mesures de prévention, notamment les activités de formation et de sensibilisation du personnel, ainsi que les activités de communication avec la population locale. Ces mesures sont complétées par des missions d'évaluation des risques, des réseaux locaux de dépôt des plaintes, des patrouilles dissuasives effectuées régulièrement par les unités de police constituées et la police militaire de la Mission, et la mise en place, entre autres mesures, de couvre-feux. Les mesures de répression ont consisté à créer une équipe d'intervention immédiate, un groupe de travail sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et des mécanismes d'examen des plaintes. La MONUSCO, en collaboration étroite avec d'autres entités des Nations Unies, a prêté assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

VI. Observations

77. Le paysage politique de la République démocratique du Congo connaît une des plus importantes transformations qui se soient produites ces dernières années, ce qui risque de compromettre les progrès accomplis depuis 10 ans. L'espace politique, qui s'est progressivement ouvert à une diversité de voix et de points de vue, se rétrécit rapidement. Les difficultés persistantes portant sur la consolidation des institutions démocratiques, la promotion et la défense des droits de l'homme et le respect de l'État de droit, s'aggravent rapidement en raison des incertitudes politiques actuelles. Avec l'achèvement officiel du deuxième et dernier mandat du Président le 19 décembre, la République démocratique du Congo est entrée dans une période de transition incertaine qui doit en principe se terminer avec la tenue de la troisième élection après le conflit. Je crains que, durant les prochains mois, de graves tensions politiques ne se produisent et que les acquis durement gagnés ne soient compromis. Cela risquerait d'avoir des conséquences préjudiciables pour la sécurité et la stabilité du pays et la situation nationale sur le plan des droits de l'homme, ainsi que pour la stabilité régionale.

78. Les événements inquiétants observés ces derniers mois indiquent déjà combien les risques sont nombreux. La multiplication des allégations de violation des droits

de l'homme, la violence qui sévit de nouveau dans certains secteurs du Nord-Kivu, l'aggravation des tensions intercommunautaires dans d'autres provinces et le mécontentement populaire croissant dans les agglomérations urbaines donnent à penser que le pays fait face à un risque important d'instabilité. C'est pourquoi j'engage tous les acteurs politiques, y compris l'Alliance pour la majorité présidentielle et le Rassemblement, à poursuivre résolument un dialogue constructif. Je demande aussi instamment à toutes les parties de s'abstenir de tout acte de violence et d'exhorter leurs partisans à éviter de recourir à des tactiques violentes.

79. En 2016, alors que les tensions politiques s'intensifiaient, que des affrontements violents se produisaient entre les forces de sécurité et les manifestants de l'opposition et que les risques d'instabilité s'aggravaient, des initiatives lancées aux niveau national, régional et international ont permis de progresser vers un règlement négocié de la crise politique. Toutefois, beaucoup reste encore à faire. Un consensus négocié doit certes être réalisé entre tous les acteurs politiques, mais des mesures spécifiques supplémentaires doivent aussi être prises pour préparer le terrain en vue de l'organisation d'élections, pour renforcer la promotion et la défense des droits de l'homme, et pour améliorer la protection des civils en renforçant la sécurité dans l'est du pays et dans d'autres secteurs où la situation est préoccupante.

80. Il incombe au Gouvernement et à tous les acteurs politiques de créer les conditions nécessaires pour que le processus électoral soit libre, juste, crédible, ouvert, transparent, pacifique, régulier et conforme à la Constitution. Il importe au plus haut point que la mise à jour des listes électorales soit achevée le plus rapidement possible et pas plus tard que la date limite du 31 juillet 2017. Plutôt que d'être un travail technique isolé, cet effort doit s'inscrire dans le cadre d'un processus politique plus large lié aux élections. Comme le Conseil de sécurité l'en a chargé, la MONUSCO est pleinement mobilisée pour aider la Commission électorale nationale indépendante à constituer les listes électorales.

81. Je demeure préoccupé par les violations des droits de l'homme qui continuent d'être signalées. Je note avec une inquiétude particulière la multiplication des allégations relatives au rétrécissement de l'espace politique, qui sont trois fois plus nombreuses en 2016 qu'en 2015. Ces allégations font également état de violations de la liberté d'expression et de la liberté de réunion, tous ces droits étant protégés par la Constitution et par les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme que le pays a signés et ratifiés. Je suis également préoccupé par la vague d'arrestations de personnes cherchant à exprimer leurs vues politiques. Encore une fois, je demande instamment au Gouvernement de promouvoir et de défendre activement les droits de l'homme, notamment en traduisant en justice les auteurs de violations des droits de l'homme et en mettant fin aux détentions pour raisons politiques.

82. L'aggravation des problèmes d'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et le ravivement des tensions entre les communautés dans le Kasaï central et dans le Tanganyika laissent entrevoir une détérioration alarmante des conditions de sécurité. Je suis profondément préoccupé par cette situation et je condamne énergiquement les attaques contre les civils, y compris celle perpétrée à Luhanga, dans le Nord-Kivu, par les Maï-Maï Mazembe le 27 novembre dans un contexte d' aggravation des tensions interethniques. Dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), les ADF demeurent une grave menace pour la population civile et je suis atterré par le fait qu'elles continuent d'attaquer et de tuer des civils. Dans la

province du Tanganyika, les attaques ciblées que se sont lancées récemment les Twa et les Luba sont également inquiétantes. Je salue les efforts déployés par les autorités nationales pour s'attaquer à la menace que représentent les groupes armés, au moyen de l'action politique et des opérations militaires.

83. Il est indispensable que la MONUSCO continue d'aider la République démocratique du Congo à faire face à ces problèmes et à d'autres menaces à la sécurité. Après avoir aidé les autorités nationales à venir à bout du groupe armé Mouvement du 23 mars en novembre 2013, la MONUSCO, et en particulier la brigade d'intervention, a concentré son activité sur les ADF dans le Nord-Kivu pour soutenir les FARDC. Les opérations conjointes des deux forces ont porté un sévère coup aux activités de ce groupe armé et forcé ses combattants à utiliser de nouvelles techniques pour éviter l'affrontement. Des efforts doivent continuer d'être faits pour protéger les civils et neutraliser les groupes armés dans l'est du pays, d'où la nécessité pour la Mission de se doter d'un dispositif militaire plus efficace. La transformation de la force et la brigade d'intervention jouent un rôle déterminant à cet égard. La protection efficace des civils requiert aussi des pays qui fournissent des contingents qu'ils continuent de le faire, et je compte sur le soutien continu du Conseil de sécurité concernant les questions relatives à la performance du personnel en tenue de la MONUSCO.

84. Étant donné l'évolution importante du paysage politique et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo, j'ai l'intention d'y dépêcher dans les mois à venir une mission d'évaluation stratégique chargée de faire le bilan de l'action de l'ONU dans le pays.

85. Pour conclure, je tiens à remercier sincèrement mon Représentant spécial, Maman Sambo Sidikou, des efforts inlassables qu'il déploie pour faire avancer le processus de paix. Je rends hommage à tout le personnel de la MONUSCO qui œuvre avec dévouement à l'édification d'une République démocratique du Congo plus pacifique et plus stable. Je tiens aussi à remercier les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police et les hommes et les femmes qui mettent leur vie en danger en accomplissant leurs tâches quotidiennes. Je remercie l'Union africaine, les partenaires régionaux, l'Union européenne, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organismes d'aide humanitaire, ainsi que les organisations multilatérales et non gouvernementales de leurs contributions importantes et de leur engagement indéfectible. En dernier lieu, je voudrais remercier encore une fois les partenaires régionaux et la communauté internationale en général d'avoir maintenu fermement leur position de principe en faveur de la préservation de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.


MONUSCO
December 2016
MONUSCO Headquarters
Force Forward Headquarters
Brigade Headquarters
Sector Headquarters
Formed Police Unit
Logistics base
Military Sector boundary
International boundary
Provincial boundary
National capital
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
UGANDA
RWANDA
BURUNDI
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
ZAMBIA
MALAWI
ANGOLA
CONGO
ATLANTIC OCEAN
Cabinda (ANGOLA)
Kinshasa
Brazzaville
Bangui
Kampala
Kigali
Bujumbura
Goma
Bukavu
Uvira
Beni
Bunia
Kisangani
Kindu
Kananga
Mbandaka
Mbuji-Mayi
Kolwezi
Lubumbashi
Kalemie
Matadi
Boma
Mavivi
Kiwanja
Adikivu & Kavumu
Sange
Sake
Walungu & Mubone
Himbi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4412 Rev. 22 UNITED NATIONS
December 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)